

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 mai 2018

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 904)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° AS2

présenté par
M. El Guerrab

ARTICLE PREMIER

À la première phrase de l'alinéa 36, après la première occurrence du mot :

« compte »,

insérer les mots :

« , y compris les Français établis hors de France, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par ce biais, il s'agit d'intégrer les Français de l'étranger au dispositif envisagé.